

Règlement La Médiévale 2019

La Médiévale est une course pédestre comportant 2 circuits : 8 et 15 km organisée dans la ville de Parthenay par l'association Jog'Gâtine le 13 Octobre 2019. Cette course était, les années précédentes, appelée Trail Urbain. Ce règlement sera affiché sur le site de Jog'Gatine.

Le parcours

Le départ et l'arrivée seront donnés au complexe sportifs des Grippeaux. Conformément à l'esprit trail, le parcours sera matérialisé par un fléchage au sol et de la rubalise. Il appartient au concurrents de repérer et de suivre le balisage.

Protection de l'environnement

Les participants sont priés de conserver sur eux tous leurs déchets, et de les déposer dans les poubelles disposées aux ravitaillements. En cas d'abandon de ceux-ci, le concurrent sera mis hors-course.

Inscriptions

A l'aide du présent bulletin, ou en le téléchargeant sur le site www.joggatine.fr

Les droits d'inscriptions sont : 8 € circuit 8 km et 11 € circuit 15km jusqu'au 11 Octobre 2019 minuit, ou sur place le dimanche 13 Octobre 2019 de 8h à 9h avec une majoration de 3 €.

L'épreuve est limitée à 499 coureurs.

Conditions de participation

Courses ouvertes aux coureurs licenciés et non licenciés ayant 16 ans révolu le jour de la course. Pour les mineurs, une autorisation parentale doit être fournie et signée par les parents. Les accompagnateurs à vélo, et les coureurs sans dossards sont interdits sur le parcours.

Le parcours ne permet pas l'accueil d'athlètes en fauteuil. Le port des bâtons n'est pas autorisé.

Acceptation du présent règlement

Le concurrent accepte sans réserve le présent règlement.

Les horaires

- 8h00 Ouverture du stade des Grippeaux
- 9h30 Départ de la course
- 12h15 Remise des récompenses
- *Temps de course limité à 2h15*

Les récompenses

- Aux 3 premiers hommes scratch de chaque circuit : 8 et 15 km
- Aux 3 premières femmes scratch de chaque circuit : 8 et 15 km
- Au 1^{er} de chaque catégorie (non cumulable).
- 1 lot convivial pour chaque dossard retiré.
- 1 lot aux 3 équipes les plus représentées de plus de 10 coureurs.

Certificat médical

Joindre un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition, datant de moins de un à la date de la compétition, ou de sa copie. Etre titulaire d'une licence Athlétisme compétition délivrée par la FFA en cours de validité à la date de la course.

Dossards

Les dossards sont à retirer sur présentation d'une pièce d'identité le samedi 12 Octobre 2019 de 14h à 18h au magasin Intersport de Parthenay et le dimanche 13 Octobre 2019 de 8h00 à 9h00 au complexe des Grippeaux. Le dossard doit être porté devant, visible et dans son intégralité durant la totalité de l'épreuve. Tout engagement est personnel. Aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelque motif que ce soit. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. Toute personne disposant d'un dossard acquis en infraction avec le présent règlement pourra être disqualifiée. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

Chronométrage

Le chronométrage est assuré par Espace Compétition. Ce dernier est effectué par des puces électroniques disposées sur les dossards. Le port d'une puce électronique ne correspondant pas à l'identité du porteur, entraînera la disqualification du concurrent.

Publication des résultats

Conformément à la loi dite « Informatique et Liberté », les participants peuvent s'opposer à la parution de leur résultat.

Ravitaillements

- aux 4^{eme} et 10^{eme} kilomètre pour le circuit 15 km
- au 4^{eme} kilomètre pour le circuit 8 km
- à l'arrivée

Droit à l'image

De par sa participation, le concurrent renonce à tout droit personnel à l'image et autorise l'organisateur ainsi que ses ayants-droits et partenaires à utiliser celle-ci sur tout support, pour une durée de 5 ans, dans le monde entier.

Assurance

Responsabilité civile : les organisateurs sont couverts par une police souscrite auprès de *GROUPAMA*. Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de défaillance due à un mauvais état de santé, du non-respect du code de la route et des consignes des organisateurs, de pertes, vols ou dégradation qui pourraient se produire lors de l'épreuve.

Responsabilité individuelle accident : il incombe à chacun de s'assurer personnellement.

Sécurité

La sécurité est assurée par la croix rouge. Tout concurrent est tenu à assistance en cas d'accident d'un autre concurrent, dans l'attente des secours.

Abandon

En cas d'abandon, l'athlète devra remettre son dossard au vélo balai présent sur le parcours, ou à un membre de l'organisation sur le site de l'arrivée.

Force majeure

En cas de force majeure, l'organisateur pourra à tout instant mettre fin à la manifestation. Les participants en seront prévenus par tous les moyens possibles. Ils devront alors se conformer strictement aux directives de l'organisation. Le non-respect de ces consignes entraînera de facto la fin de la responsabilité de l'organisateur. Le participant ne pourra prétendre à aucun remboursement, ni indemnité à ce titre.

Annulation

L'organisateur se réserve la faculté d'annuler la manifestation autre que force majeure. Aucune indemnité ne pourra être versée à ce titre. Les participants seront remboursés de leurs frais d'engagement, ils ne pourront prétendre à aucune indemnité à ce titre.

Informations pratiques

- Parking à proximité du site de départ
- Douches au complexe des Grippeaux.
- Café offert aux participants avant le départ.